



SCOT du Roannais

Schéma de Cohérence Territoriale

Rapport d'activité 2025

PREAMBULE

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Roannais, compétent pour l'élaboration, l'approbation, la révision, le suivi et l'évaluation du SCoT, est constitué en syndicat mixte fermé. Son périmètre et ses statuts ont été modifiés par l'arrêté préfectoral n°227 du 29 décembre 2021, qui a également renommé l'organisme sous la dénomination « Syndicat Mixte du SCoT du Roannais ».

En 2021, les présidents des trois SCoT du nord de la Loire, en concertation avec ceux des cinq intercommunalités concernées, ont engagé une réflexion visant à fusionner les périmètres des SCoT. L'objectif de cette démarche était de renforcer la coordination des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de mobilité et d'environnement à l'échelle du bassin de vie du Roannais. La fusion a été officiellement mise en œuvre le 1^{er} janvier 2022.

Le syndicat mixte couvre cinq intercommunalités :

- Roannais Agglomération,
- Charlieu Belmont Communauté,
- Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER),
- Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI),
- Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU).

À ce jour, deux SCoT restent en vigueur et s'appliqueront jusqu'à l'adoption du nouveau SCoT prévue pour 2028 :

- Le SCoT du Bassin de Vie du Sornin, couvrant Charlieu Belmont Communauté ;
- Le SCoT du Roannais, couvrant Roannais Agglomération et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

Les Communautés de Communes du Pays entre Loire et Rhône, ainsi que de Vals d'Aix et Isable, ne sont pas encore couvertes par un SCoT opposable.

Le rôle du Syndicat Mixte consiste à assurer la compatibilité des projets de développement avec les orientations définies par le SCoT. À ce titre, il :

- Vérifie la compatibilité des documents d'urbanisme locaux ;
- Émet des avis sur les projets d'envergure, notamment ceux supérieurs à 5 000 m² ou portant sur des projets commerciaux de plus de 300 m² de surface de vente ;
- Suit la mise en œuvre des dispositions des schémas en vigueur.

Ce rapport d'activité présente les travaux réalisés au cours de l'année 2025

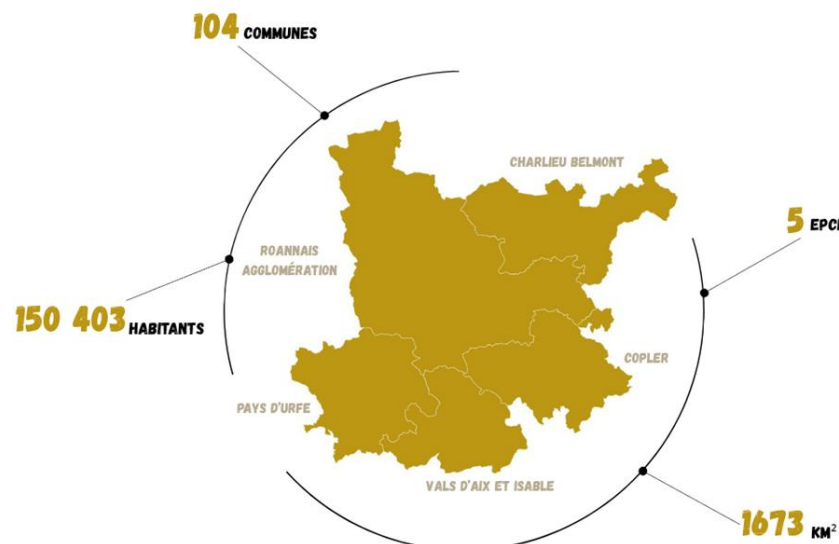


Table des matières

Préambule	2
1. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT	4
1.1 Les Elus du Syndicat mixte	4
1.2 Une équipe technique mutualisée	4
1.3 La gestion budgétaire 2025.....	5
1.4 Les instances du Syndicat mixte	6
2. LES MISSIONS DE SUIVI	7
2.1 Suivi et mise en œuvre	7
2.2 Suivi des démarches partenariales	8
3. LES TEMPS FORTS DE L'ELABORATION DU SCoT EN 2025	11
3.1 Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)	11
3.2 Élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).....	12
3.3 Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)	14
3.4 Concertation publique et actions de communication	14

1. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

1.1 Les Elus du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte du SCoT du Roannais est placé sous la présidence d'Hervé DAVAL, Maire de Saint-Vincent-de-Boisset et Vice-Président de Roannais Agglomération, en charge de la mutualisation, de l'aménagement de l'espace et de l'attractivité.

Le comité syndical, organe délibérant de la structure, réunit 23 délégués titulaires et 5 délégués suppléants, désignés par les cinq collectivités membres.

SCOT du Roannais
Schéma de Cohérence Territoriale

Nom	Fonction	Collectivité
Hervé DAVAL	Président	Roannais Agglomération
Jean-François DAUVERGNE	1er Vice-Président	Roannais Agglomération
Charles LABOURE	2nd Vice-Président	Roannais Agglomération
Yves CROZET	3ème Vice-Président	Roannais Agglomération
Georges BERNAT	4ème Vice-Président	Roannais Agglomération
Jean-Luc CHERVIN	Titulaire	Roannais Agglomération
Romain COQUARD	Titulaire	Roannais Agglomération
Pierre DEVEDEUX	Titulaire	Roannais Agglomération
Jean-Yves BOIRE	Membre du bureau	Roannais Agglomération
Laurence BOYER	Membre du bureau	Roannais Agglomération
Dominique GEAY	Membre du bureau	Roannais Agglomération
Muriel MARCELLIN	Membre du bureau	Roannais Agglomération
Jean-Luc MATRAY	Membre du bureau	Roannais Agglomération
Lucien MURZI	Membre du bureau	Roannais Agglomération
Jacques TRONCY	Membre du bureau	Roannais Agglomération
Michel CHAUX	Titulaire	Roannais Agglomération
Jérémie LACROIX	Titulaire	Roannais Agglomération
Marc LAPALLUS	Titulaire	Roannais Agglomération
Jean-Luc MARDEUIL	Titulaire	Roannais Agglomération
Philippe PERRON	Titulaire	Roannais Agglomération
Eric PEYRON	Titulaire	Roannais Agglomération
Jean-Claude RAYMOND	Titulaire	Roannais Agglomération
Sophie ROTKOPF	Titulaire	Roannais Agglomération
Jean-Paul CAPITAN	Suppléant	Roannais Agglomération
Fabrice CHENAUD	Suppléant	Roannais Agglomération
Dominique MAYERE	Suppléant	Roannais Agglomération
Yves NICOLIN	Suppléant	Roannais Agglomération
Thomas SIETTEL	Suppléant	Roannais Agglomération

ROANNAIS AGGLOMERATION
CoPLER
CC Vals d'Aix et Isable
CC Charlieu - Belmont
CC du Pays d'Urfé

1.2 Une équipe technique mutualisée

Pour bénéficier d'une expertise diversifiée, le Syndicat mixte du SCoT du Roannais s'appuie sur une ingénierie mutualisée avec Roannais Agglomération. Cette coopération, encadrée par une convention de mise à disposition de services représente un montant de 137 900 € pour l'année 2025.

Elle garantit la bonne administration du syndicat, le suivi des SCoT existants et la coordination des démarches de planification à l'échelle du territoire. L'équipe mobilisée conduit également les travaux d'élaboration du futur SCoT du Roannais, outil stratégique pour l'aménagement et le développement du territoire.

1.3 La gestion budgétaire 2025

Le budget 2025 a été voté le 2 avril 2025.



FONCTIONNEMENT

271 000 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

294 000 €

Recettes

335 150 €

TAUX DE COTISATION

par habitant

1.70 €

POPULATION DE REFERENCE

150 403 habitants

Les dépenses en 2025

En 2025, les dépenses d'investissement (294 000 €) ont principalement soutenu l'élaboration du SCoT du Roannais, incluant la poursuite des études engagées en 2024 (site internet, DAACL, évaluation environnementale), le programme partenarial avec l'agence epures (PAS et lancement du DOO), la mission de concertation publique, ainsi que des marges pour frais d'insertion et ajustements, complétées par les amortissements des subventions antérieures.

Le budget de fonctionnement est maintenu à 271 000 €, avec des charges réelles de 207 652 € consacrées aux remboursements de frais de personnel à Roannais Agglomération, prestations juridiques, cotisations aux partenaires et divers frais de fonctionnement, et un virement de 48 000 € vers l'investissement pour financer les études du SCoT.

Les recettes en 2025

Les recettes d'investissement (335 150 €) proviennent de la reprise de l'excédent d'investissement 2024, de l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement 2024, des amortissements et du virement depuis le fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement reposent sur la participation des EPCI membres, qui s'élève à 255 750 €, sur la base d'une cotisation maintenue à 1,70 € par habitant afin de soutenir la phase active d'élaboration du SCoT du Roannais. Elles comprennent également la reprise partielle de l'excédent de fonctionnement 2024, le solde étant affecté à la section d'investissement, ainsi que les amortissements des subventions liées aux études antérieures.

1.4 Les instances du Syndicat mixte

LE COMITE SYNDICAL

En 2025, le comité syndical s'est réuni à 5 reprises et a pris 20 délibérations :

DATE	Délibérations prises
05/02/2025	<ul style="list-style-type: none">• Compte-rendu de l'exercice des pouvoirs délégués au Président• Désignation d'un représentant à l'agence d'urbanisme EPURES• Rapport d'orientations budgétaires 2025• Marché public : mission d'assistance pour la concertation publique
02/04/2025	<ul style="list-style-type: none">• Compte-rendu de l'exercice des pouvoirs délégués au Président• Compte de gestion 2024• Compte administratif 2024• Affectation des résultats• Budget primitif 2025• Programme partenarial avec l'agence d'urbanisme EPURES• Rapport d'activité 2024• Marché public : mission de service juridique en matière d'assistance et de conseil• Avis sur le projet de SCoT Sud Loire• Mandat spécial à M. DAUVERGNE pour participation aux RNS 2025
02/07/2025	<ul style="list-style-type: none">• Compte-rendu de l'exercice des pouvoirs délégués au Président• Avis sur le projet de PLU de Villers
24/09/2025	<ul style="list-style-type: none">• Compte-rendu de l'exercice des pouvoirs délégués au Président• Avis sur le projet de PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse
03/12/2025	<ul style="list-style-type: none">• Compte-rendu de l'exercice des pouvoirs délégués au Président• Avis sur le projet de PLU de Vézelin-sur-Loire

LE BUREAU SYNDICAL

Le bureau constitue l'instance de travail et définit les positions à soumettre au comité syndical. Il s'est réuni à 5 reprises en 2025.

2. LES MISSIONS DE SUIVI

2.1 Suivi et mise en œuvre

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document stratégique qui fixe les grandes orientations pour l'aménagement et le développement du territoire. Il veille à assurer la cohérence des politiques publiques locales et leur capacité à s'adapter aux évolutions environnementales, économiques et sociales.

Le Syndicat Mixte du SCoT du Roannais, en tant que personne publique, joue un rôle clé dans la mise en œuvre et le suivi du SCoT. Ses missions incluent :

- Le suivi des documents d'urbanisme, pour garantir leur compatibilité avec le SCoT ;
- L'analyse des projets structurants, comme les grandes opérations d'aménagement ou les projets commerciaux ;
- La consultation sur les SCoT voisins, pour maintenir une cohérence entre territoires.

En 2025, le SCoT du Roannais a rendu 14 avis sur les dossiers suivants :

Elaboration / Révision PLU	Villers Vézelin-sur-Loire PLUi CC du Pays de Lapalisse
Modifications de PLU/PLUi	Ambierle, Bully, Roanne, Le Coteau, Le Cergne, Parigny PLUi CoPLER
Permis de construire	Installation de 16 serres "tunnel" de culture sur la commune de Notre Dame de Boisset déposé par Roannais Agglomération Construction d'un centre de tri et de valorisation des déchets déposé par Seedranova
Autres	Avis sur le document cadre de la Chambre d'Agriculture relatif au photovoltaïque SCoT Sud Loire

2.2 Suivi des démarches partenariales

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF) DE LA LOIRE

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole. Elle émet un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme.

Le Président du SCoT du Roannais a été désigné pour représenter les SCoT du département de la Loire à cette commission.

En 2025, la CDPENAF s'est réuni à 15 reprises dont 2 réunions stratégiques sur les sujets suivants :

- **Document-cadre relatif au photovoltaïque**

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à rattraper le retard de la France en matière de développement des énergies renouvelables et s'inscrit dans l'objectif de lutter contre le dérèglement climatique et de diminuer notre dépendance aux produits énergétiques importés qui représentent deux tiers de notre consommation énergétique. Cette loi favorise le déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et en minimisant l'artificialisation des sols.

Le document-cadre, prévu par l'article 54 de cette loi, détermine les parcelles naturelles, agricoles et forestières (NAF) pouvant accueillir des projets photovoltaïques compatibles avec une activité agricole, pastorale ou forestière.

- **Doctrine relative à l'agrivoltaïsme**

La doctrine relative à l'agrivoltaïsme, adoptée par la CDPENAF du 10 octobre 2025, vise à préciser les attentes des différents acteurs siégeant en CDPENAF vis-à-vis des projets agrivoltaïques afin d'accompagner, en amont, l'émergence de projets en adéquation avec les attentes du territoire ligérien, en vue de favoriser leur acceptabilité.

<https://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/21883/160664/file/2025.10.10%20doctrine%20CDPENAF%20agrivoltaisme.pdf>

AGENCE D'URBANISME DES TERRITOIRES LIGERIENS - EPURES

L'agence d'urbanisme des territoires ligériens epures est une association créée par l'Etat en 1967. Elle est financée par des fonds publics et ses missions sont fixées par le code de l'urbanisme.

En 2025, le syndicat mixte a confirmé son adhésion au collège des « Membres Actifs », qui implique une cotisation de 0,05 € par habitant soit un total de 8 378 €.

Lors du Comité Syndical du 2 avril 2025, l'avenant à la convention de partenariat a été approuvé. Ce partenariat prévoit en 2025 la poursuite de l'accompagnement dans l'élaboration du nouveau SCoT du Roannais (finalisation du PAS, élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), réunions...)

La participation du SCoT du Roannais pour le partenariat est fixée à 161 199 € en 2025.

Pour plus d'informations : <https://www.epures.com/>

INTER-SCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE LYON-SAINT-ETIENNE (AMELYSE)

L'inter-Scot est une démarche de coopération entre les 12 syndicats mixtes porteurs de Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise. Initiée en 2002 par les élus et les partenaires de l'Agence d'urbanisme de Lyon et officialisée en 2004 par la signature d'une convention, elle témoigne de la volonté politique des collectivités territoriales d'articuler leurs démarches de planification.

Cette aire métropolitaine s'étend sur six départements et regroupe deux métropoles (Lyon et Saint-Étienne) ainsi que quatre pôles urbains de plus de 50 000 habitants : Vienne, Villefranche, la Porte de l'Isère et Roanne. Au total, elle couvre 13 000 km² et rassemble plus de 3,36 millions d'habitants.

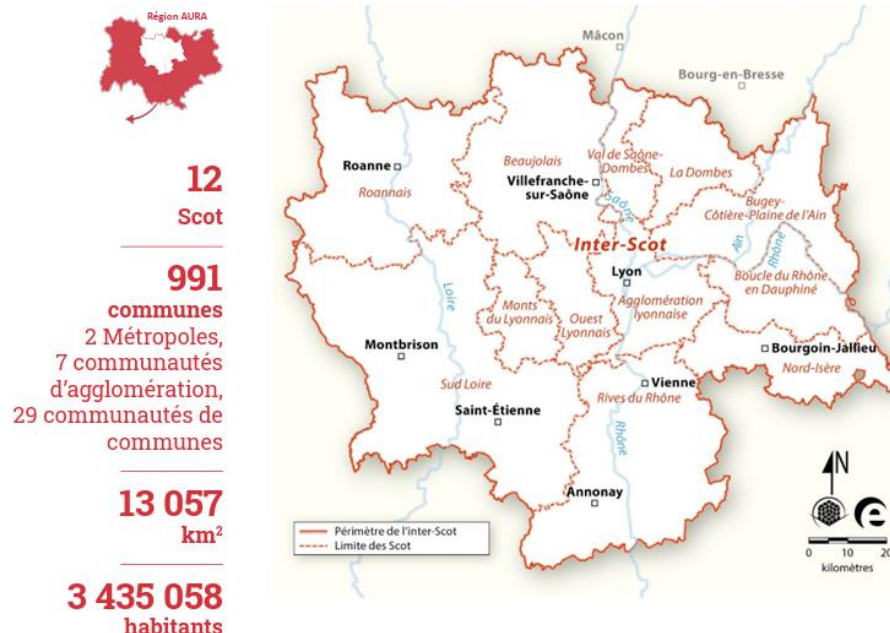
Ce vaste territoire est marqué par un morcellement institutionnel qui rend complexe une action coordonnée à l'échelle où se posent les grands défis du quotidien : développement économique, mobilités et interconnexions, solidarité territoriale, transition écologique et préservation de l'environnement.

Face à ce constat, les élus ont souhaité renforcer la coopération métropolitaine afin de susciter un dialogue entre territoires, mutualiser les études et les connaissances, partager des projets structurants, et accorder les politiques d'urbanisme et de planification. L'Inter-SCoT constitue aujourd'hui une référence nationale en matière de coopération interterritoriale.

Cette gouvernance partagée permet d'articuler les stratégies locales de développement, d'habitat et de mobilité, tout en assurant la cohérence d'ensemble d'un territoire métropolitain polycentrique.

Travaux 2025 :

- Vers un "rééquilibrage" tertiaire ? Opportunités et stratégies possibles, entre équilibres territoriaux et réalités du marché.
- Séminaire inter-Scot « Immobilier tertiaire, changement de destination ».



Pour plus d'informations : <https://www.inter-scot.fr/>

<https://storymaps.arcgis.com/stories/1465af55fe4a4653b8d37a4b1fba6982>

LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

La Fédération Nationale des SCoT organise chaque année les Rencontres Nationales des SCoT (RNS), un événement majeur pour les structures porteuses de SCoT et leurs partenaires publics et privés (services de l'État, collectivités, agences d'urbanisme, bureaux d'études, etc.).

Les 19èmes Rencontres Nationales des SCoT, organisées à Arcachon en juin 2025, marquent un tournant décisif dans les stratégies d'aménagement du territoire face à l'urgence environnementale. Les participants ont exploré le concept de "bascule" d'époque, privilégiant désormais la résilience plutôt que la simple gestion de crise. Les débats ont mis l'accent sur la protection des ressources essentielles, comme l'eau et les sols, tout en alertant sur les tensions liées à l'assurabilité des zones à risques.

Pour garantir l'habitabilité future, les élus ont prôné des arbitrages politiques courageux, incluant parfois le renoncement à certains projets urbains. Enfin, l'accent est mis sur une coopération inter-territoriale pour la complémentarité des territoires urbains et ruraux.

Pour plus d'informations : <http://fedescot.org/>



3. LES TEMPS FORTS DE L'ELABORATION DU SCoT EN 2025

En 2025, le processus d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Roannais est entré dans une phase de production des documents. L'année a été marquée par des avancées significatives sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), ainsi que sur la concertation publique et les actions de communication.

3.1 Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

L'année 2025 a marqué une étape clé dans la finalisation du PAS, document fondateur qui exprime la vision politique et prospective du territoire à horizon 20 ans. Le PAS propose une trajectoire de développement équilibrée, durable et partagée, en cohérence avec les politiques locales (habitat, économie, mobilité, environnement).

L'élaboration du PAS s'est appuyée sur une **concertation à plusieurs échelles**, associant les 5 EPCI et leurs communes membres ainsi que les Personnes Publiques Associées (PPA). Plusieurs étapes formelles de consultation et de débat ont jalonné l'année, avec présentation des axes du PAS aux intercommunalités :

- Le 23 janvier 2025 à la Communauté de communes du Pays d'Urfé ;
- Le 20 février 2025 à Roannais Agglomération ;
- Le 6 mars 2025 à Charlieu Belmont Communauté ;
- Le 13 mars 2025 à la CoPLER ;
- Le 25 mars 2025 à la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable.

Le PAS s'articule autour de trois axes stratégiques :

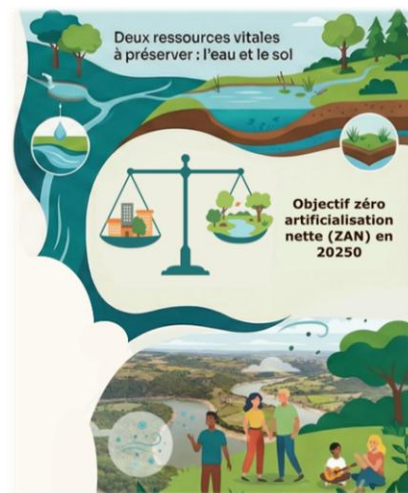
- 1. Dynamiser l'économie du Roannais (industries, agriculture, services) en consolidant les filières fortes et en optimisant le foncier économique.**





2. Recomposer le maillage résidentiel et de services en renforçant les centralités et en favorisant un développement urbain maîtrisé, sobre en foncier.

3. Construire un territoire résilient et protecteur, en réduisant l'artificialisation des sols (objectif ZAN 2050) et en préservant les ressources essentielles, notamment l'eau et le sol.



Un second débat sur le PAS sur la base d'une version rédigée transmis aux élus du SCoT et aux Présidents des EPCI a été organisé le 3 décembre 2025 en comité syndical afin de consolider la feuille de route politique du SCoT.

Il a été rappelé que le PAS intègre les obligations nationales telles que la Loi Climat et Résilience et la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Le Président a proposé de débattre sur trois points principaux :

- Les évolutions du PAS, y compris l'intégration transversale de l'axe "Santé".
- Les thématiques peu discutées jusqu'alors, comme la mixité sociale et le logement social.
- La prise en compte des contributions externes (notamment l'avis de l'État sur la mobilité et les retours des réunions publiques).

3.2 Élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

L'année 2025 a été marquée par des avancées significatives dans l'élaboration du SCoT du Roannais, avec la consolidation des orientations stratégiques et opérationnelles du territoire. Les travaux ont mobilisé l'ensemble des partenaires institutionnels et techniques, ainsi que les Personnes Publiques Associées (PPA), à travers comités techniques, comités de pilotage et instances de décision d'élus.

La construction du DOO s'est appuyée sur :

- 6 comités techniques associant les techniciens du SCoT, des EPCI, et les techniciens représentants les PPA
- 10 comités de pilotage associant les élus du SCoT, des EPCI et des Personnes publiques associées
- 4 instances de décision associant les élus du SCoT et les Présidents des EPCI



Ces réunions ont permis de structurer les travaux et de garantir la participation et l'association des acteurs concernés par le projet.

Thématique	Comité de pilotage	Instance de décisions
Armature territoriale et polarités	22 janvier	10 septembre
Besoins en logements	19 février	30 juin
Eau, risques, déchets et carrières	10 avril	
Répartition des logements	15 avril et 2 juillet	
Économie et agriculture	13 mai	10 juin
Trajectoire ZAN	3 juillet	19 novembre
Trame Verte et Bleue	24 septembre	
Mobilité, densification et mixité sociale	9 octobre	
Énergie et climat	6 novembre	

Les travaux du DOO se sont articulés autour de plusieurs axes stratégiques :

- Armature territoriale et logement : finalisation de l'armature territoriale et poursuite de l'analyse des besoins en logements à partir de deux scénarios pour définir objectifs et répartition géographique,
- Foncier économique : analyse du potentiel foncier pour déterminer les objectifs de développement en cohérence avec l'armature territoriale,
- Agriculture, alimentation, mobilités et mixité sociale : définition des orientations et objectifs,
- Ressources, risques et biodiversité : définition des orientations et objectifs, notamment l'établissement des limites intangibles à l'urbanisation,
- Gestion économe du foncier et ZAN : réalisation de l'état initial de l'artificialisation des sols et amorçage de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) 2050.

En fin d'année, la rédaction des premiers chapitres était engagée. La poursuite des travaux en 2026 permettra de consolider les contributions, finaliser la rédaction et valider toutes les parties du DOO.

3.3 Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

L'année 2025 a marqué une étape déterminante dans l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), volet commerce du SCoT du Roannais. Ce document vise à encadrer le développement des activités commerciales, artisanales et logistiques, en intégrant des secteurs tels que le commerce de détail, l'artisanat de vitrine, la restauration, les services accueillant du public, les cinémas et la logistique du dernier kilomètre.

Plusieurs comités de pilotage et instances de décision ont permis de consolider les orientations politiques en matière de développement commercial et d'aboutir à des choix partagés à l'échelle du territoire. Les travaux ont mobilisé l'ensemble des partenaires institutionnels et techniques, ainsi que les Personnes Publiques Associées (PPA), à travers comités techniques, comités de pilotage et instances de décision d'élus.

Le SCoT du Roannais place le commerce au cœur de l'attractivité territoriale, en soutenant les centres-villes et centres-bourgs comme lieux de vie et de services. Il privilégie l'implantation de commerces et d'activités génératrices de fréquentation dans ces centralités pour dynamiser le territoire, tout en limitant l'étalement urbain. Les zones commerciales périphériques jouent un rôle complémentaire, mais leur développement est encadré pour préserver le foncier, reconverter les friches et améliorer l'intégration architecturale et environnementale. Le SCoT anticipe aussi les nouvelles formes de commerce (en ligne, drives, points de retrait) afin d'optimiser les flux, réduire les déplacements et renforcer le rôle des centralités.

Les travaux engagés ont conduit à la validation des principes structurants du futur DAACL et à l'élaboration des premières cartographies. Ces cartographies définissent les règles d'implantation commerciale selon une hiérarchisation territoriale claire, distinguant :

- Les centralités commerciales (centres-villes et centres-bourgs) ;
- Les zones à vocation commerciale, composées des Secteurs d'Implantation Préférentielle (SIP).

L'instance de décision du 7 octobre 2025 a entériné le statut de plusieurs secteurs, constituant une avancée majeure dans la structuration du cadre réglementaire. La cartographie, actuellement en cours de finalisation, permettra de délimiter précisément les périmètres de centralités et de SIP. Ces éléments ont été transmis aux communes en novembre 2025 et font l'objet d'échanges pour envisager, le cas échéant, des ajustements.

3.4 Concertation publique et actions de communication

ACTIONS DE COMMUNICATION

Pour sensibiliser le grand public, le Syndicat Mixte a transmis aux communes et EPCI des propositions d'articles à publier dans les bulletins locaux, sites internet et panneaux Pocket ou Illiwap. Plusieurs articles ont également été diffusés dans la presse locale, notamment à l'occasion du lancement des réunions publiques.

EXPOSITION

Le syndicat mixte du SCoT du Roannais a organisé une exposition sous forme de 3 affiches A3 informant le grand public sur :

- Le territoire, l'objet et le calendrier d'élaboration du SCoT du Roannais ;
- Les principaux éléments du diagnostic et l'état initial de l'environnement ;
- Les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Ces supports ont été diffusés aux 5 EPCI et aux 104 communes du territoire, afin d'assurer une visibilité maximale et de favoriser l'appropriation de la démarche par les habitants.



REUNIONS PUBLIQUES

Format	Date	Lieu	Participants
Réunion publique participative	Mardi 16 septembre 2025	Roanne	65
Atelier participatif (L'identité du Roannais et les modes d'habiter)	Lundi 13 octobre 2025	Pouilly-sous-Charlieu	46
Table-ronde participative (Le dérèglement climatique dans le Roannais)	Mercredi 5 novembre 2025	Saint-Symphorien-de-Lay	40

1- Réunion publique participative

La réunion publique participative, tenue le mardi 16 septembre 2025 à Roanne, visait à présenter les grands enjeux du territoire du Roannais dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le diagnostic territorial a été présenté de manière interactive via un quiz, permettant d'informer les participants et de mettre en lumière les chiffres clés du territoire :

- Le vieillissement de la population (13% ont plus de 75 ans).
- Un parc immobilier ancien (50% construit avant 1974) et principalement constitué de maisons individuelles (76%), ainsi qu'un taux de vacance de 11%.
- Un territoire est fortement dépendant de la voiture (87% des salariés l'utilisent).
- 584 hectares d'espaces naturels et agricoles ont été consommés entre 2010 et 2020
- Une augmentation moyenne des températures de +2,3°C depuis 1951.
- Un secteur industriel structurant qui représente 23% des emplois du territoire.

La seconde partie de la réunion a été consacrée à la présentation des grands axes du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui constitue le volet politique orientant le SCoT du Roannais en cours d'élaboration.

Échanges avec les participants :

Un temps d'échanges a permis aux participants de poser des questions et de formuler leurs observations. Les discussions ont principalement porté sur :

- **Application de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** : renaturation et mécanismes de compensation.
- **Développement du logement** : favoriser les T2 et T3 dans les centres-bourgs et centres-villes pour répondre aux besoins des seniors et des jeunes ménages.
- **Rénovation énergétique** : objectif de réduire le taux de vacance des logements de 11 % à 8 %.
- **Soutien à la filière bois** : encourager des constructions performantes sur le plan énergétique.
- **Diversification agricole** : promouvoir le maraîchage et d'autres activités locales.
- **Consommation d'espace** : priorité à la réutilisation des friches industrielles avant toute nouvelle zone d'aménagement.



2- Atelier participatif

L'atelier du 13 octobre 2025 à Pouilly-sous-Charlieu a permis de travailler sur l'identité du territoire et les modes d'habiter.

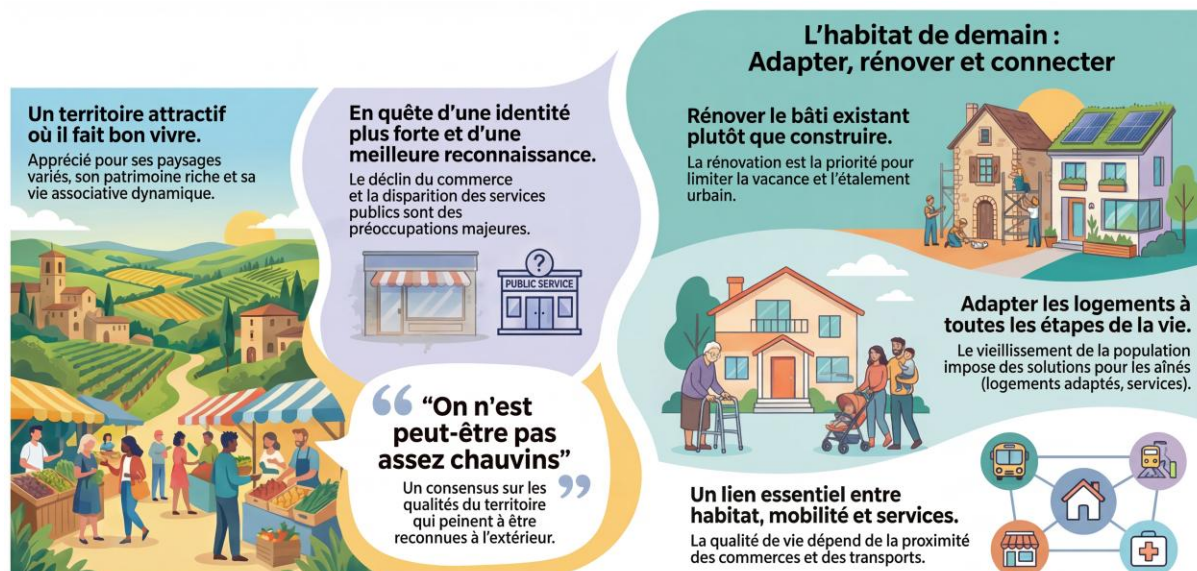
L'exposition « TYPO-LOGIS » a été mise en place en partenariat avec le service culture de Roannais Agglomération. Cette série de portraits accompagnés d'une cartographie sensible, propose de (re)découvrir le territoire à travers le regard des habitants qui y résident.



La première séquence avait pour objectif de représenter l'identité du territoire. Les participants ont défini le Roannais comme un territoire attractif, riche et diversifié, mais en quête d'une identité plus affirmée et d'une meilleure reconnaissance.

La deuxième séquence avait pour but de comprendre les modes d'habiter et les besoins actuels et futurs des habitants. Les participants souhaitent un habitat de proximité, adaptable et durable, ancré dans les centralités et soutenu par des services accessibles. Il doit être privilégier la rénovation, la mixité et la qualité de vie, en conciliant l'attractivité résidentielle et la cohésion territoriale.

Les retours de cet atelier en illustration :



3- La table ronde

Une table ronde participative a été organisée à Saint-Symphorien-de-Lay le 5 novembre 2025, articulée autour de deux temps principaux : les interviews d'experts et les échanges avec le public. L'événement s'est concentré sur les enjeux face au climat, les impacts du dérèglement climatique sur le territoire et les stratégies pour s'y préparer.

Les experts et élus suivants ont participé à la table ronde :

- **Suzanne Brakel** : Chargée de mission Stratégie, Énergie-Climat, ALEC42
- **Julie Faure-Laurent** : Chargée de mission PTGE, spécialiste de la ressource en eau, Département de la Loire
- **Hervé Daval** : Président du Syndicat Mixte du SCoT du Roannais
- **Jean-François Dauvergne** : Vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT du Roannais



Les discussions ont porté sur :

- Définition et manifestations concrètes du dérèglement climatique dans le Roannais.
- Problématiques liées à la gestion de l'eau.
- Le rôle du SCoT comme outil stratégique d'orientation à long terme pour le territoire.

Le Diagnostic : Quels impacts pour le Roannais ?

Une hausse des températures plus marquée qu'ailleurs



+4,3°C
d'ici 2100
(Région AURA)

Accentuant les canicules et les nuits chaudes.

Une ressource en eau sous tension



Très dépendant des pluies, le territoire verra le débit de ses cours d'eau s'affaiblir.

Multiplication des phénomènes extrêmes



Risques accrus de pluies torrentielles, d'inondations, de sécheresses et de feux de végétation.

Les pistes d'action : Comment s'adapter ?

Repenser l'aménagement via la "sobriété foncière"



Stopper l'étalement urbain, densifier les bourgs et réhabiliter les friches pour préserver les sols naturels.

S'appuyer sur des solutions fondées sur la nature



végétaliser les bourgs ("village éponge") et protéger les zones humides pour mieux retenir l'eau

Sécuriser et partager la ressource en eau



Envisager des interconnexions de réseaux et optimiser les usages (agricole, industriel, potable)

Échanges avec le public

La seconde partie de la réunion a permis aux participants de poser des questions et de discuter de solutions concrètes :

- Logements légers et démontables : envisagés comme des solutions écologiques et répondant à des besoins sociétaux et sociaux. Le SCoT devra étudier cette possibilité, tout en prévoyant un cadrage précis, notamment pour éviter leur implantation en zones agricoles et naturelles contraire à la protection de ces milieux.
- Le rôle du SCoT : document stratégique à long terme ; la mise en œuvre concrète des orientations relève des communes et intercommunalités via les PLU/PLUi.
- La gestion de la ressource en eau : le SCoT a une influence limitée, mais participe à la coordination des actions territoriales.



CONCLUSION



La phase de concertation 2025 a permis de confronter le diagnostic chiffré du territoire (vieillesse, étalement urbain, dépendance à l'automobile) avec les aspirations des habitants (qualité de vie, rénovation, mixité des logements, services de proximité) en intégrant les contraintes légales et climatiques dans la future stratégie de développement et d'aménagement à l'horizon 2050.